



RÉVISION
DU SCoT
DES VOSGES
CENTRALES

Présentation du SCoT avant 3^{ème} révision 8 et 22 septembre



Déroulement de la présentation

Introduction : le projet politique et son évolution par Cédric Haxaire, Président du Syndicat,

Les Vosges Centrales dans la Région Grand Est par Thibaut Gibier de l'Agence SCALEN,

Présentation du SCoT des Vosges Centrales par l'équipe technique et animation par SCALEN :

- 1. Renforcer l'attractivité des villes et des bourgs,** par Laurence Bertrand, Directrice, et Martin Vala, Adjoint
- 2. Protéger et valoriser le cadre de vie et les ressources**
 - **Atteindre l'autonomie énergétique,** par Fanny Meynieu, Chargée de mission en énergie climat,
 - **Protéger et valoriser les ressources naturelles en limitant les risques,** par Martin Vala



À quoi sert le SCoT et pourquoi le réviser ?

2 vidéos de la FédéSCoT :

- Comprendre l'aménagement du territoire,
- Devenir élu du SCoT : pourquoi pas moi ?

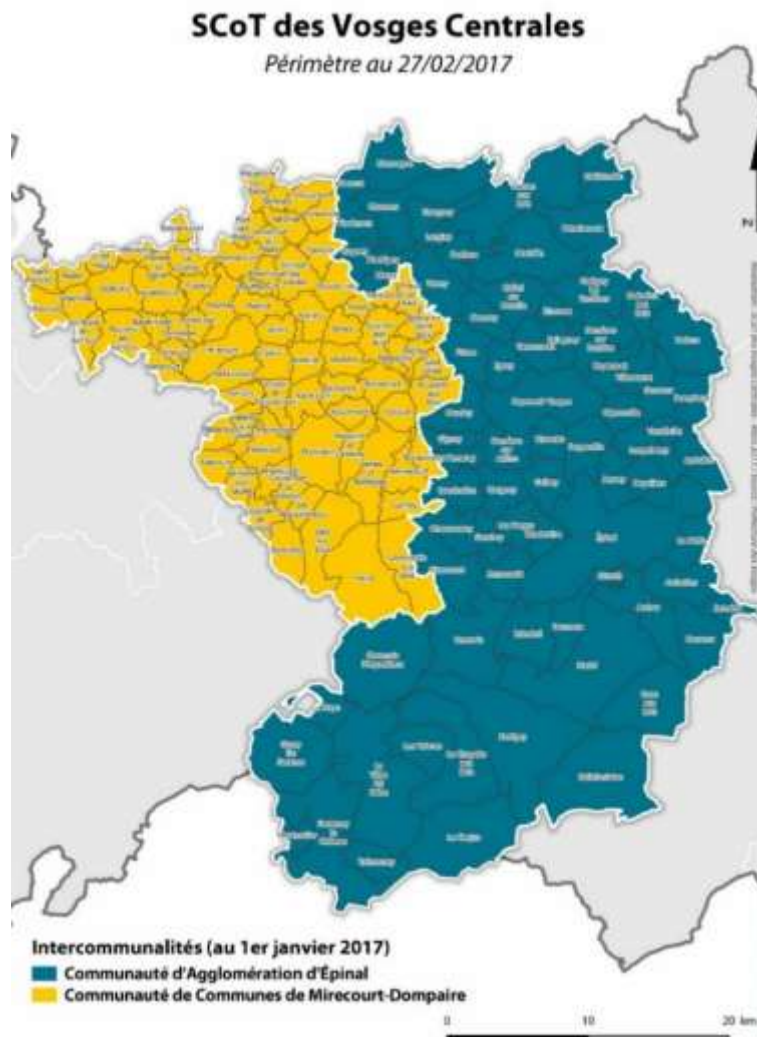


Qu'est-ce qu'un SCoT ?

- **Un projet politique de planification territoriale stratégique** qui définit des orientations et des objectifs sur 20 ans dans le respect des lois qui encadrent les transitions écologiques et climatiques,
- **Un cadre de référence** pour guider les documents d'urbanisme, notamment les PLU(I) et les différentes politiques sectorielles intercommunales pour l'habitat, la mobilité, le climat... **pour une meilleure cohérence d'ensemble dans un rapport de compatibilité et non pas de conformité...**

→ **La mise en œuvre du SCoT s'adapte aux réalités des communes.**

Le territoire des Vosges Centrales



Un territoire rural

132 310 habitants

154 communes dont 94 % sont rurales

110 communes < à 500 hbts

53 600 emplois

70 900 logements

2 EPCI :

▪ CA d'Épinal :

78 communes, 113 140 habitants

▪ CC de Mirecourt-Dompaire :

76 communes, 19 170 habitants

41 % d'espaces forestiers

48 % d'espaces agricoles

3 % d'espaces naturels



Qu'est-ce que le SCoT des Vosges Centrales ?

Une feuille de route pour mettre en œuvre une vision collective de l'avenir du territoire...

Un projet politique guidé par 2 ambitions

1. Renforcer l'attractivité du territoire
2. Atteindre l'autonomie énergétique

Déclinées en deux grands axes d'orientation et de préconisation



Renforcer l'attractivité
des villes et des
bourgs



Protéger et valoriser le
cadre de vie et les
ressources



Qu'est-ce que le SCoT des Vosges Centrales ?

Une feuille de route pour mettre en œuvre une vision collective de l'avenir du territoire...

Un projet politique guidé par 2 ambitions

1. Renforcer l'attractivité du territoire
2. Atteindre l'autonomie énergétique

85 % des documents d'urbanisme sont compatibles ou en fin de procédure

Déclinées en deux grands axes d'orientation et de reconnaissance

Renforcer l'attractivité
des villes et des
bourgs

Protéger et valoriser le
cadre de vie et les
ressources



Un SCoT Précurseur depuis plus de 20 ans

2004 | Création du périmètre des Vosges Centrales par le Préfet

2008 | 1^{er} SCoT approuvé en Lorraine...

2011 | Plan Climat Energie Territorial

2019 | 1^{ère} révision du SCoT

2021 | 2^{ème} révision pour intégrer la CC de Mirecourt-Dompaire
et révision du Plan Climat Air Energie Territorial,

2026 | 1^{ère} modification simplifiée pour définir la trajectoire ZAN

2029 ? | Approbation de la 3^{ème} révision pour devenir SCOT-AEC
valant Plan Climat Air Energie Territorial (date prévisionnelle)

La 1^{ère} modification simplifiée du SCoT

Une Modification simplifiée... pour définir la trajectoire de sobriété énergétique du SCoT dans le respect de la loi et du SRADDET

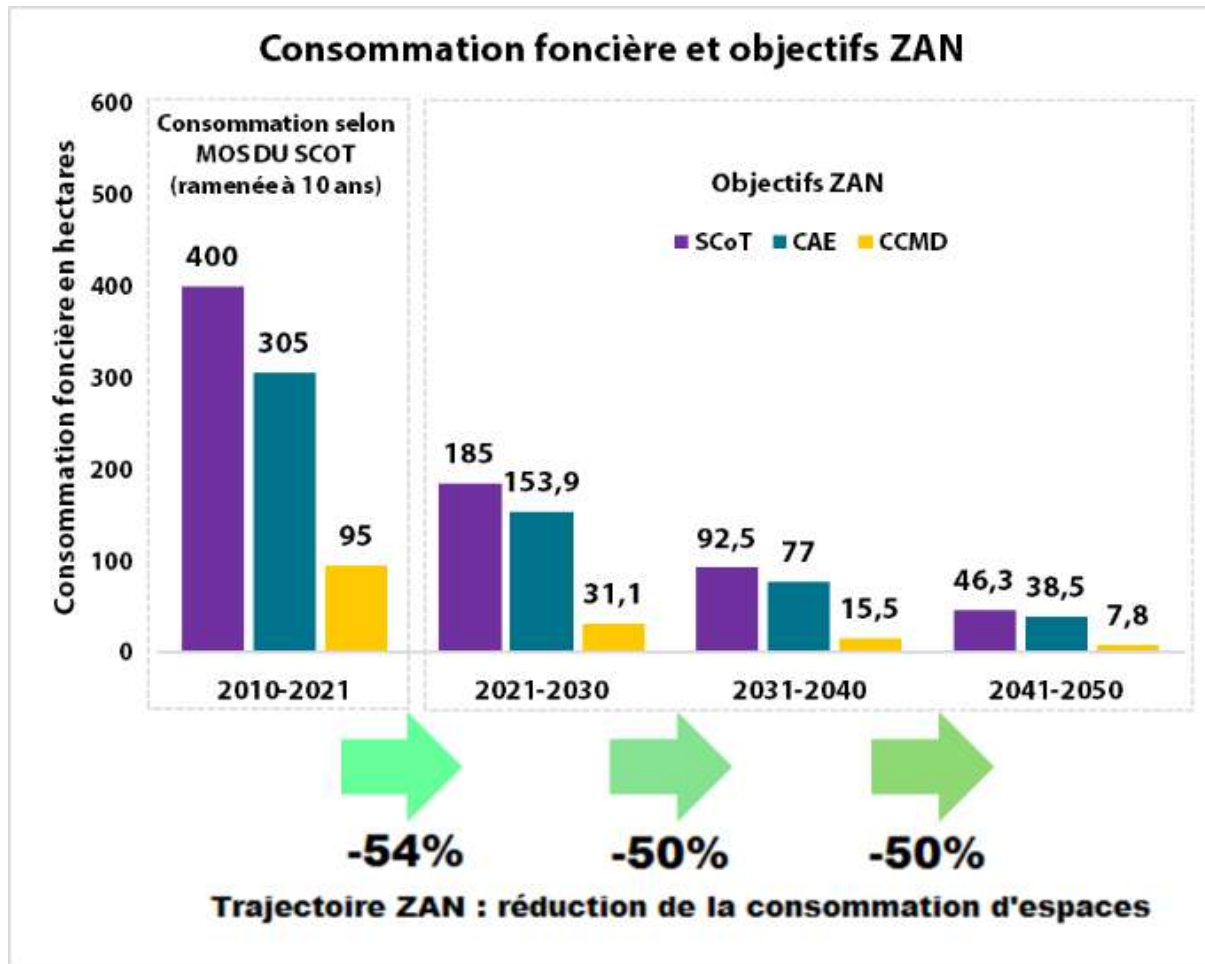
Objectif total

2021-2030 : 185 ha

CAE : 153,9 ha

CCMD : 31,1 ha soit

54 %, puis 50 % en moins par décennie



Objectif économique : 78 ha entre 2021-2030
CAE : 61,8 ha CCMD : 16,2 ha



Motifs de révision du SCoT des Vosges Centrales

- **Prendre en compte les évolutions législatives et réglementaires**
- **Poursuivre la stratégie de gestion économe du foncier définie par la modification simplifiée pour les objectifs résidentiels, économiques et de mobilités décarbonées**
- **Adapter et approfondir la stratégie de transition écologique et climatique pour tenir lieu de Plan Climat** (mais chaque EPCI conserve ses fonctions de coordination de ses actions).

Des points
d'information
réguliers
(InfoSCoT,
Comité
Syndical,
réunions, site
WEB)

Gouvernance de la révision

Comité Syndical

Bureau

Comité de pilotage politique

Comité technique

Bureau

3 groupes de travail thématiques

**Economie et
cadre de vie :**

objectifs fonciers
résidentiels,
économiques,,
transports,
équipements...

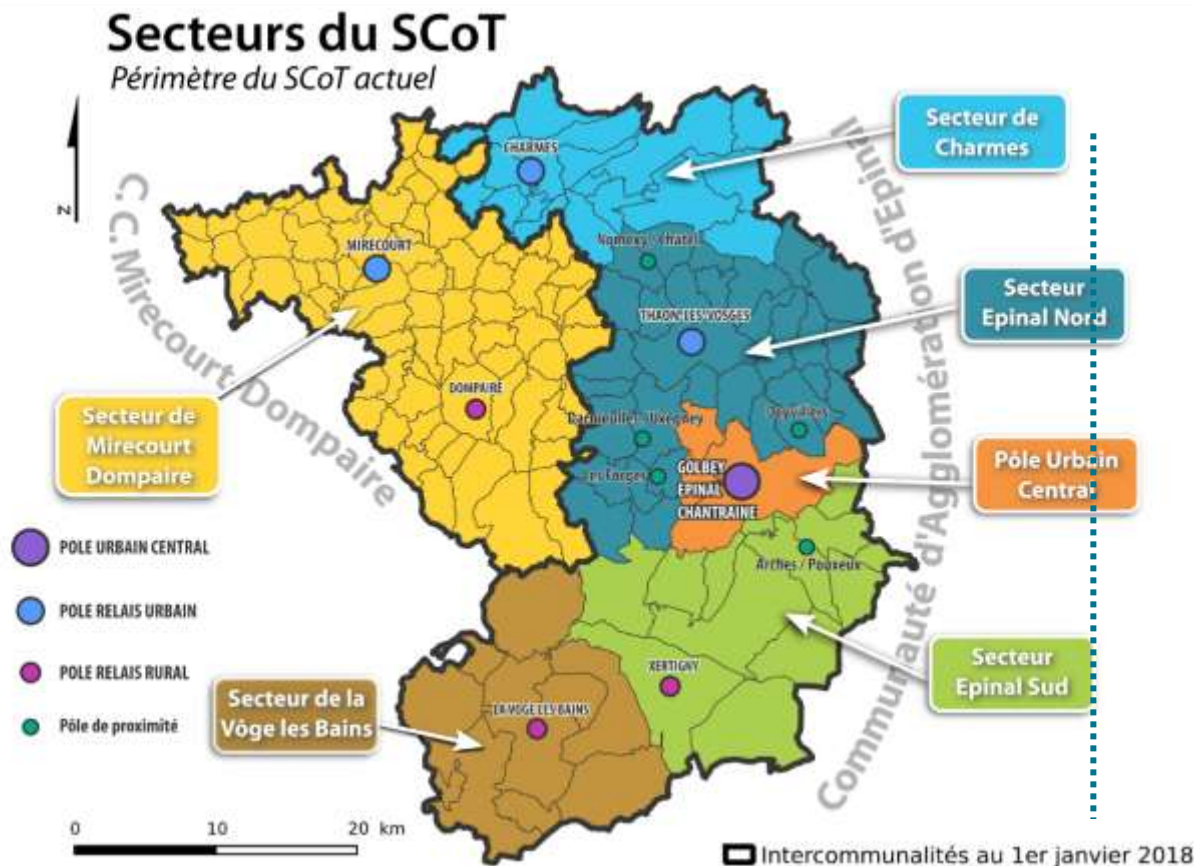
**GT Transitions
énergétique et
climatique :**

maîtrise de
l'énergie, ENR, GES
qualité de l'air

**GT Transition
écologique :**

Trame verte, bleue
et noire, eau,
biodiversité,
paysages, risques

Les secteurs du SCoT des Vosges Centrales



Le territoire est découpé en **6 secteurs** pour une bonne représentativité des spécificités du territoire par les élus

RÉVISION
DU SCoT
DES VOSGES
CENTRALES



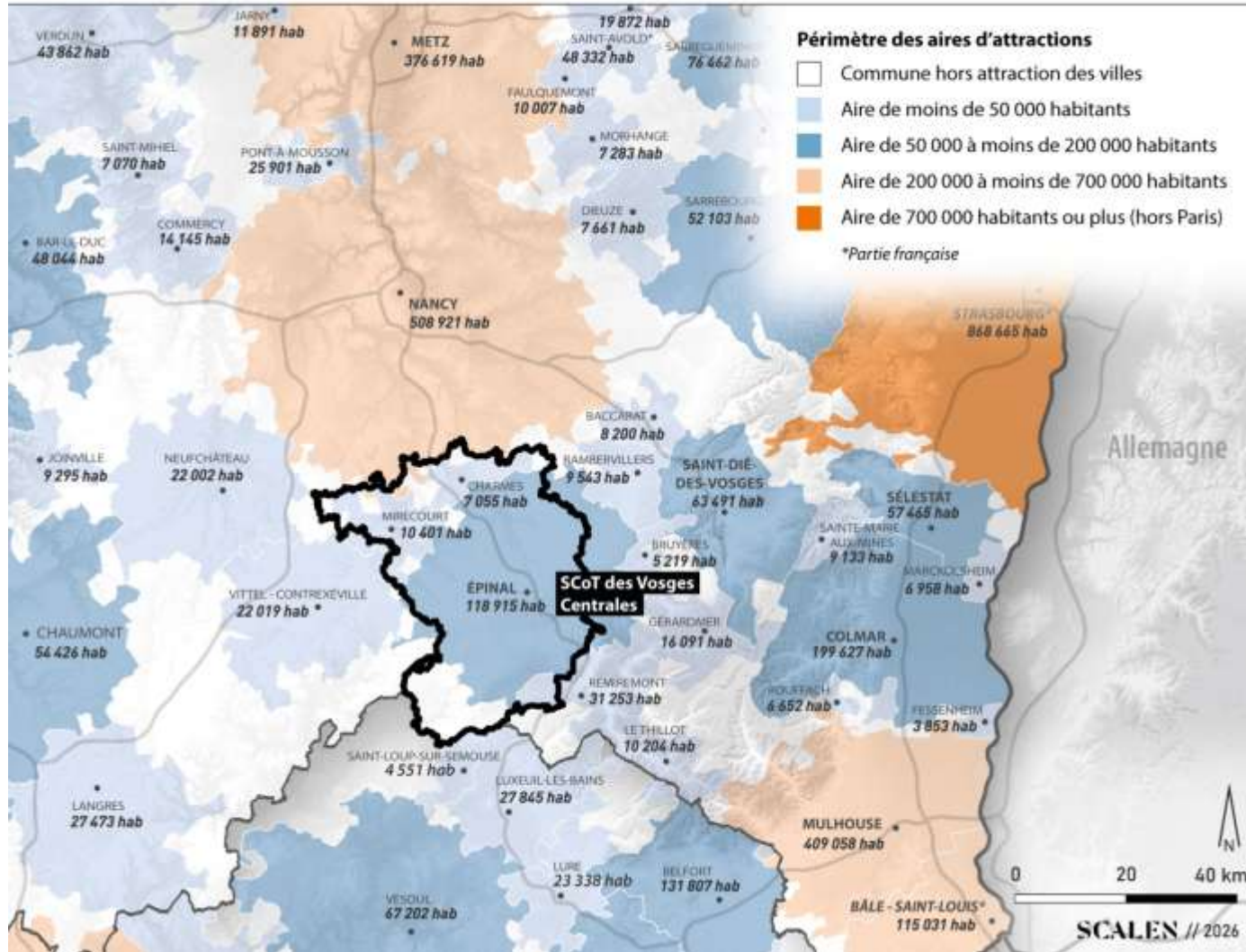
QUESTIONS ET ÉCHANGES

Les Vosges Centrales dans la Région Grand Est

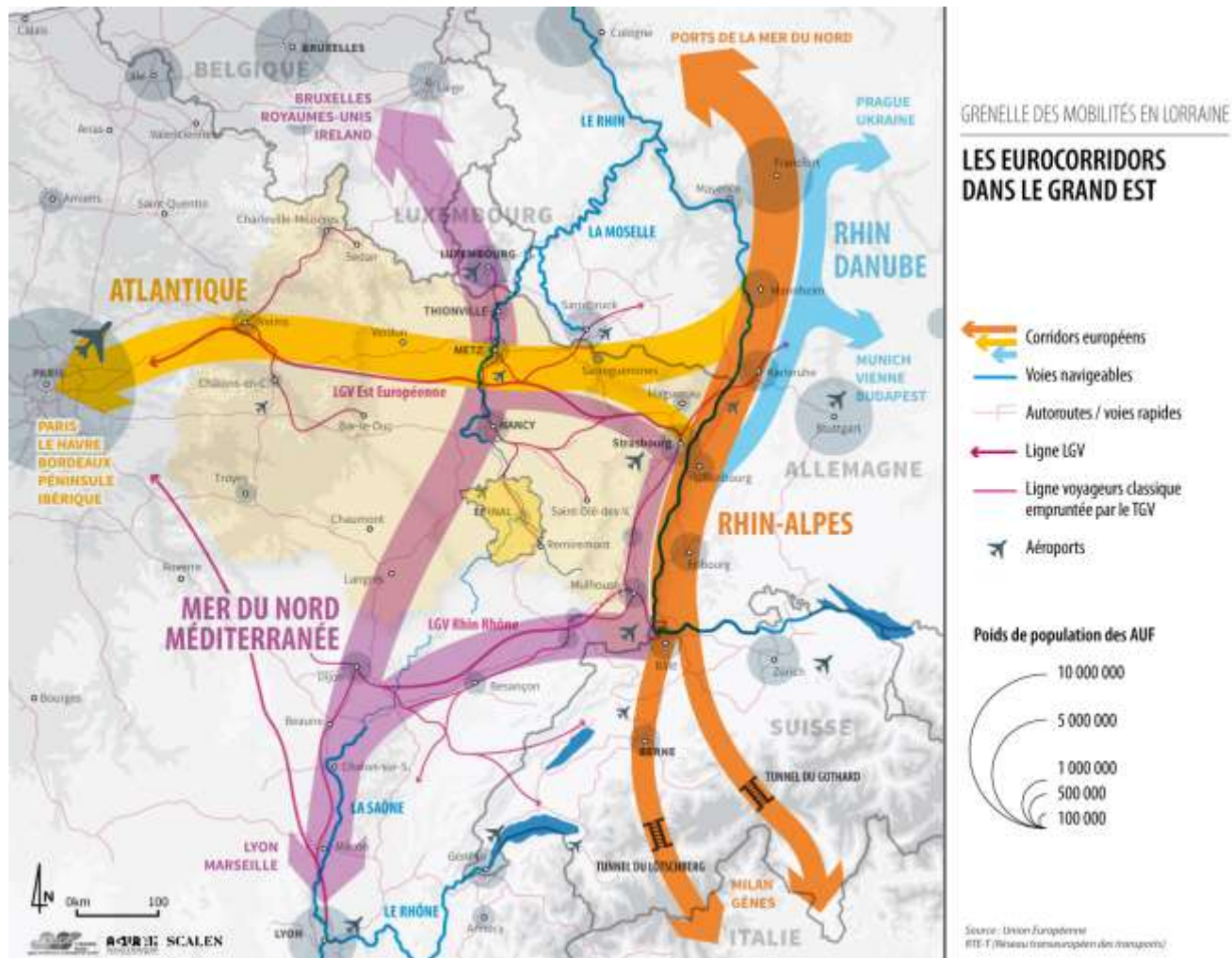


Un pôle structurant du sud lorrain et des Vosges

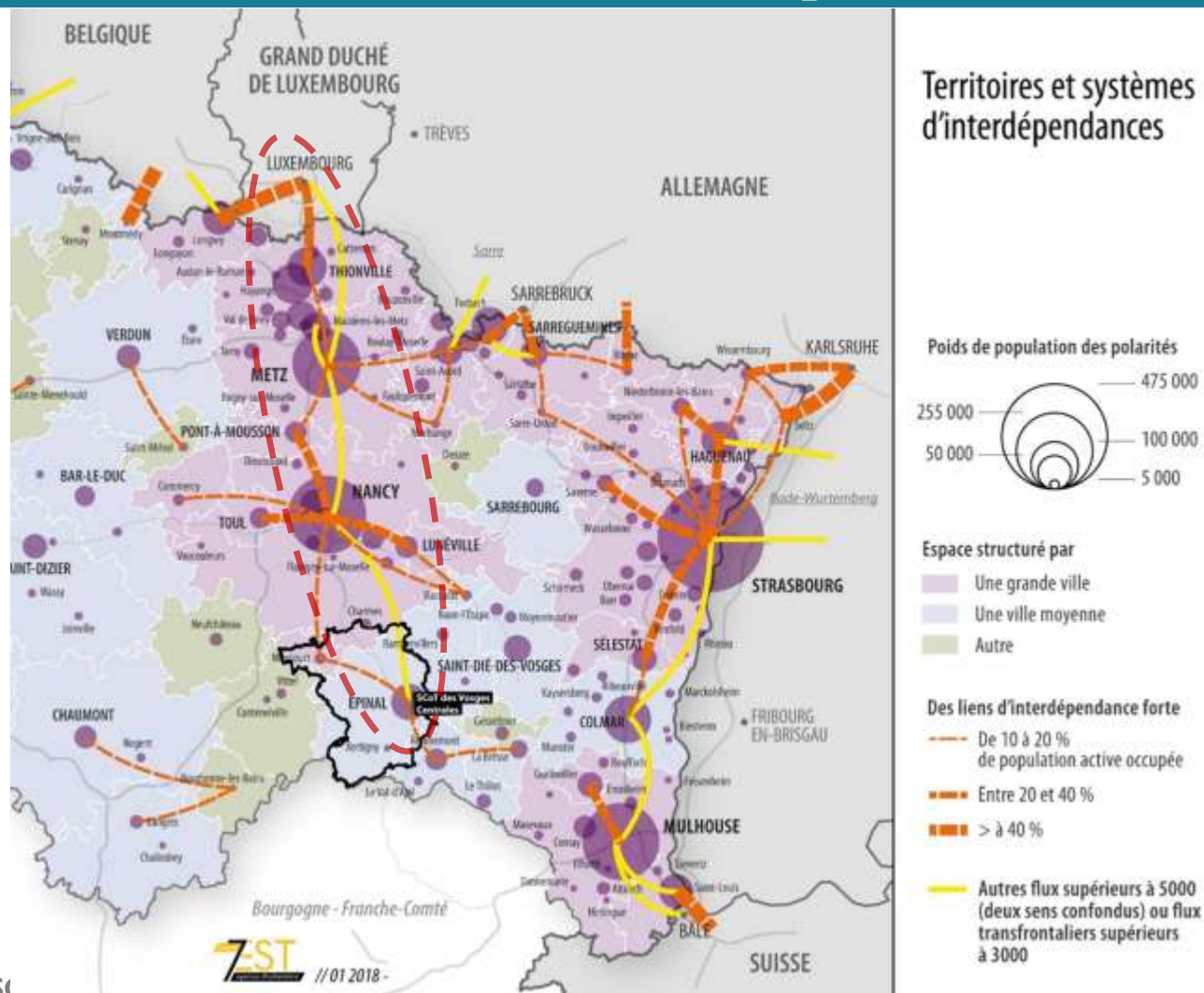
SCoT du Pays de Remiremont et de ses Vallées - AIRES D'ATTRACTION DANS LA RÉGION GRAND EST



Une position charnière, relativement éloignée des grands corridors européens



Une composante majeure du sillon mosellan, des liens forts avec la métropole Nancéienne





Un territoire pôle de services et de fonctions supérieures, moteur dans les coopérations

Des coopérations qui donnent accès aux fonctions supérieures...

Un pôle de santé à l'échelle du Sud-Lorraine, avec les coopérations hospitalières entre le Centre Hospitalier Émile Durkheim d'Épinal et le CHRU de Nancy.

Un pôle d'enseignement supérieur majeur (ENSTIB ,STAPS, Droit, INSPE, IFSI, Institut Hubert Curien, École nationale de lutherie...)

Un écosystème de recherche spécialisé avec la présence d'antennes de laboratoires de recherche de l'université de Lorraine: Laboratoire d'Études et de Recherche sur le Matériau Bois (LERMAB), Centre de recherche en automatique de Nancy (CRAN) et l'Institut Jean Lamour (IJL).



Un territoire pôle de services et de fonctions supérieures, moteur dans les coopérations

...Des ressources spécialisées, qui prennent toute leur valeur lorsqu'elles sont mises en réseau

Un écosystème bois-forêt, matériaux biosourcés et énergie, spécialisation différenciante des Vosges Centrales.

Une filière qui articule ressource locale, formation, recherche, innovation et entreprises, en capacité de porter des projets à l'échelle du Grand Est, voire au-delà (ENSTIB, LERMAB, Pôle Fibres-Énergivie... TIGA Des Hommes et des Arbres »),

Le numérique et l'image avec Cinestc, Quai Alpha, intégré au réseau French Tech East, qui met en réseau les écosystèmes numériques de l'ensemble du grand est.

Le tourisme : un potentiel de coopération régional sous réserve d'une adaptation au changement climatique

1 | **Consolider** l'attractivité des villes et des bourgs

HABITAT

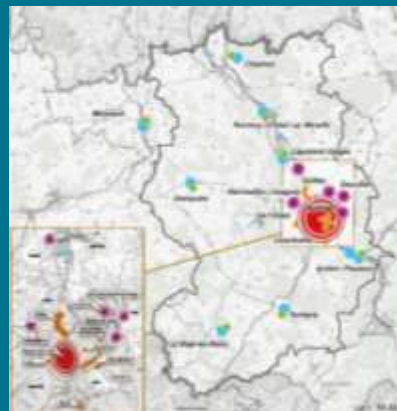
ÉQUIPEMENTS



ÉCONOMIE



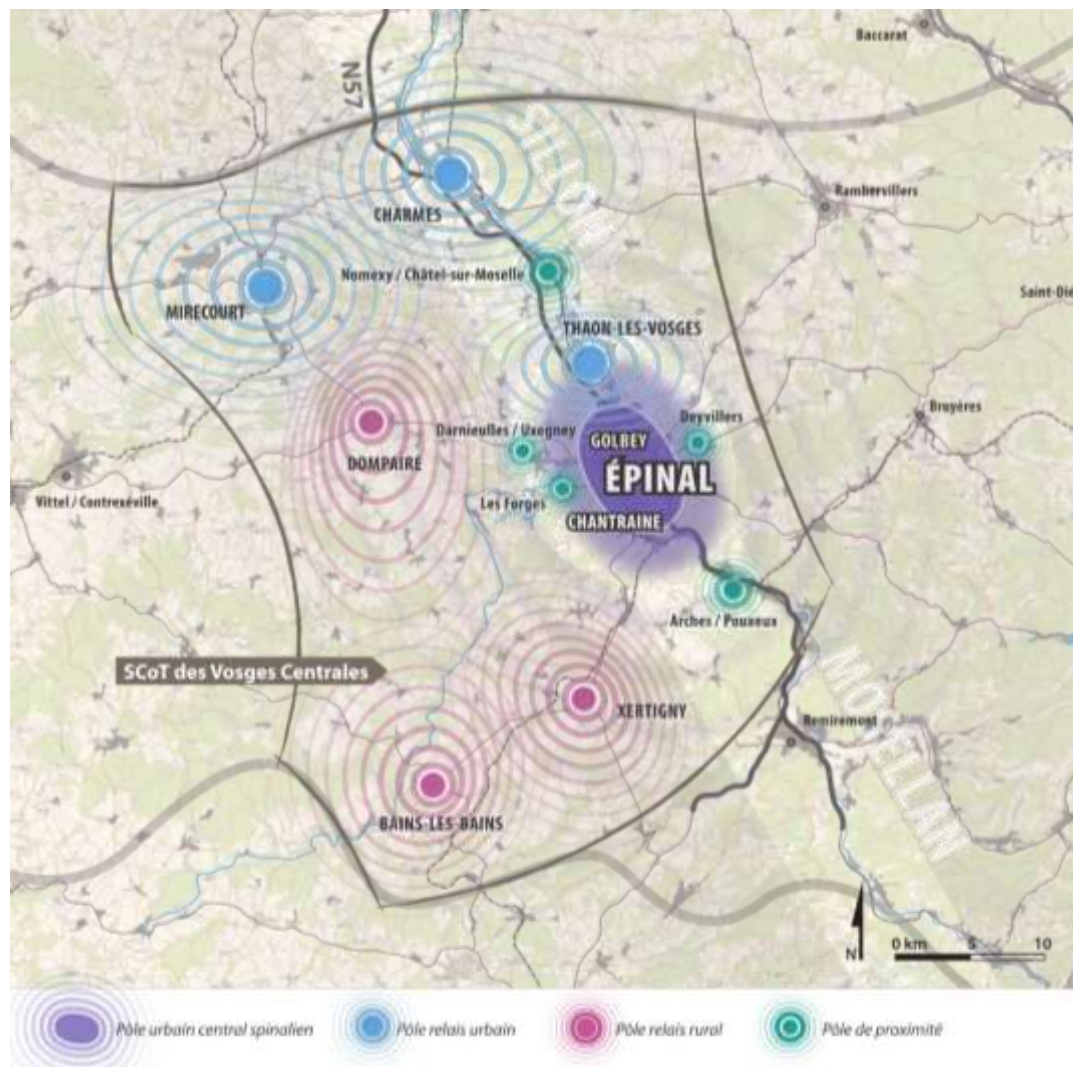
COMMERCE



MOBILITÉ



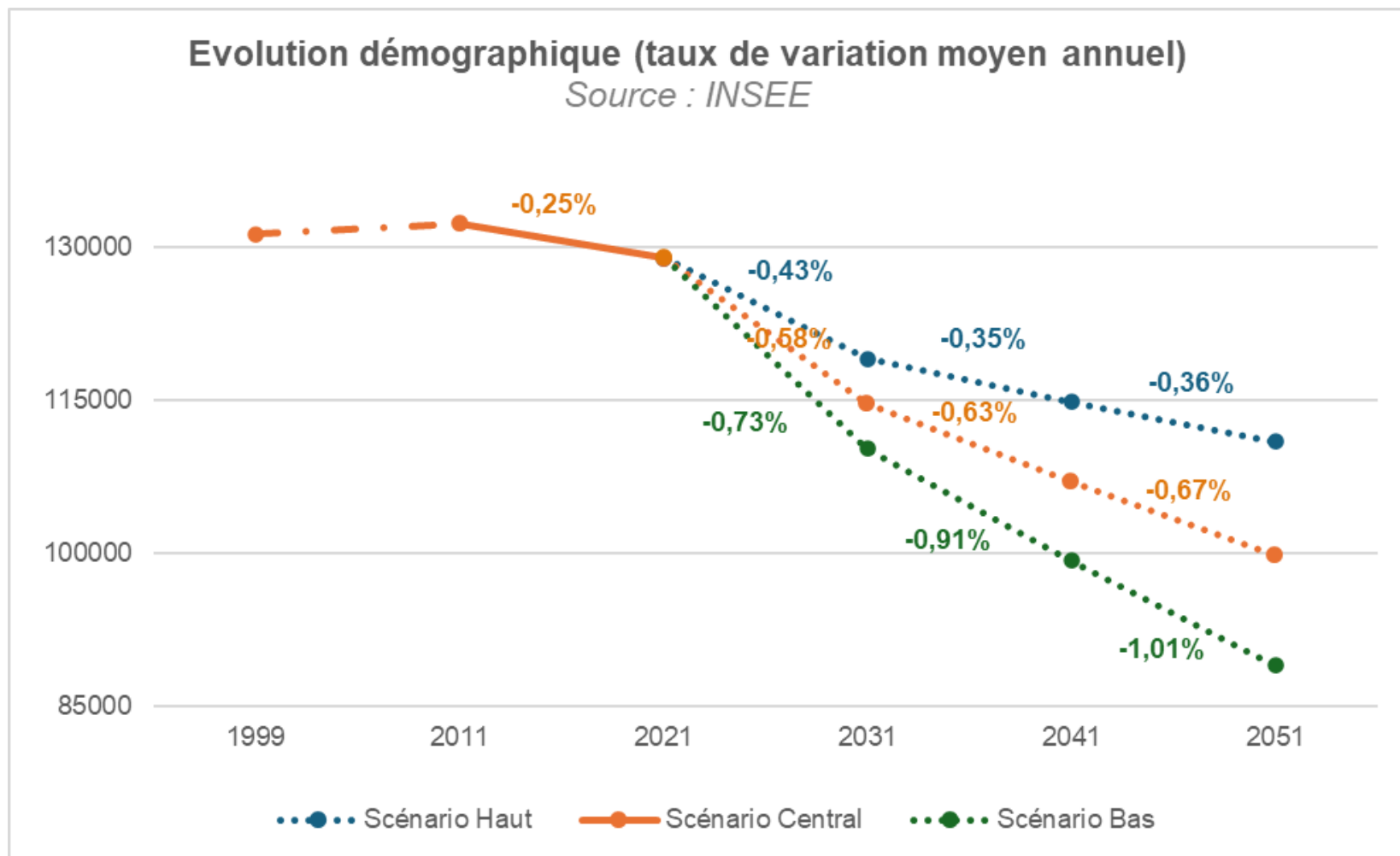
Organiser le développement urbain



Structurer le territoire autour des centralités en renforçant l'offre en logements et en services dans les villes et les bourgs pour mieux desservir l'ensemble des Vosges Centrales, notamment les communes rurales :

- **1 Pôle Urbain Central :** Epinal/Golbey/Chantraine)
- **3 Pôles relais urbains :** Thaon-les-Vosges, Charmes, Mirecourt,
- **3 Pôles relais ruraux :** Dompain, Xertigny, La Vôge les bains.
- **5 Pôles de proximité :** Châtel/Nomexy, Darnieulle/Uxegney, Arches-Pouxoux, les Forges, Deyvillers.

Une baisse de population



Prévoir les besoins en logements

Avant 2030 : Un objectif de 5 800 logements entre 2014 et 2030

- 5 263 logements pour la CA d'Épinal
- 537 logements pour la CC Mirecourt-Dompaire



> Liés à **l'accueil des nouveaux arrivants** (10 %)



> Liés à la **décohabitation des jeunes, aux séparations, au vieillissement** (2,18 personnes par résidence principale en 2014 contre 2,03 personnes en 2030) : 74 %



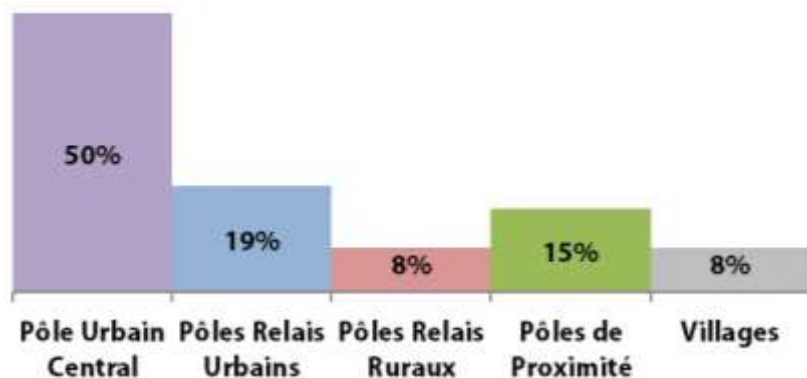
> Liés au **renouvellement du parc** (0,1%/an) : 16 %

Après 2030 : fin des besoins quantitatifs mais besoins plus qualitatifs (vieillesse, précarité, localisation, rénovation)

Consolider les centralités



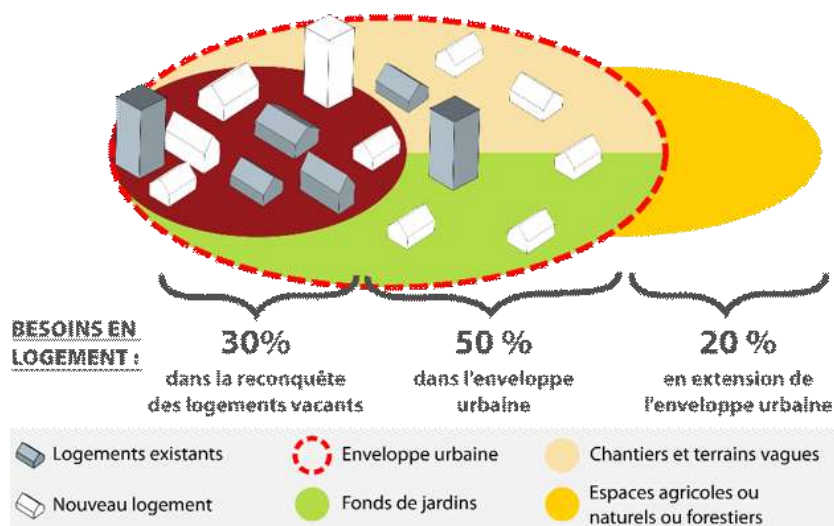
Scénario souhaitable de répartition des logements
2014 - 2030



- En y localisant **l'essentiel des nouveaux logements** pour la période 2014-2030
- En améliorant l'accessibilité des pôles par **les transports en commun**
- En densifiant **la construction autour des gares**
- En renforçant **en services et en équipements**



Redynamiser les centres-villes et les cœurs de villages



En localisant **80 % de l'offre en logements dans l'enveloppe urbaine avec :**

- **30 % de logements récupérés sur la vacance à moduler**
- **50 % de logements neufs**
- **20 % seulement en extension urbaine.**

En rénovant les bâtiments dégradés et énergivores, (rythme 2,9 % du parc/an)

Un SCoT qui s'adapte à la diversité territoriale



Reconquête de la vacance en modulant par secteur d'habitat

- **40 %** pour la CCMD,
- **50 %** pour le secteur de la Vôge les Bains,
- **33 %** pour le Pôle Urbain Central,
- **30 %** pour le secteur Épinal Sud
- **20 %** pour le secteur d'Épinal Nord

Pour un territoire attractif, assurer les transitions économiques



- En confortant nos savoir-faire industriels, agricoles/sylvicoles
- En innovant dans nos filières d'excellence : bois / matériaux, imagerie numérique et énergies renouvelables
- En encourageant l'économie circulaire dans 4 filières clés : alimentaire, BTP matériaux-construction, fibres-bois, équipements
- En développement le tourisme en lien avec les territoires voisins

Faciliter l'accueil des entreprises



- En dynamisant les zones d'activités existantes et en valorisant les locaux et les terrains disponibles,
- En priorisant la **réhabilitation des friches**, avant d'urbaniser de nouveaux terrains
- En veillant à l'attractivité des **sites** (accessibilité, TC et mobilité active, numérique, ENR, qualité des aménagements et des paysages, services aux entreprises et aux salariés)

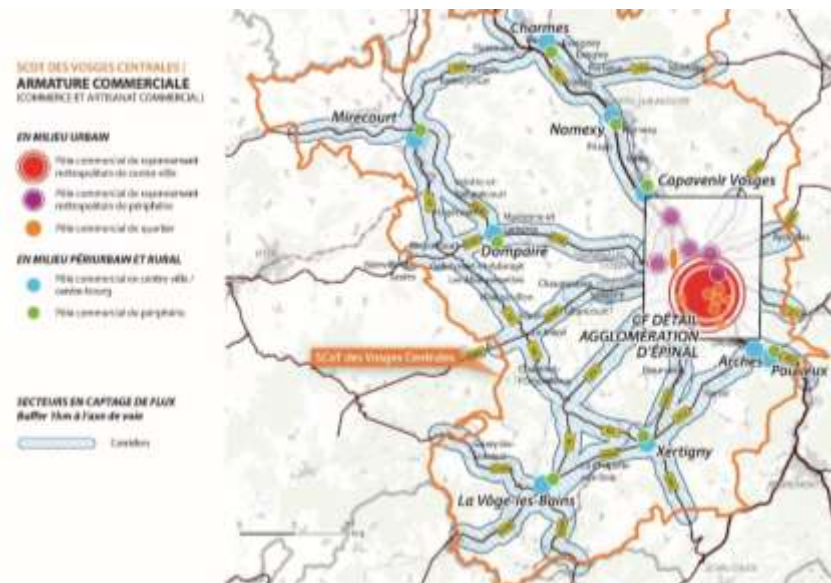
Objectif : 78 ha* (2021-2030)

Dont 61,8 ha pour la CAE
et 16,2 ha pour la CCMD

*hors Ecoparc GreenValley



Polariser le commerce et veiller aux équilibres existants



...entre centre-ville, centre-bourg, zones périphériques et commerces de proximité :

- En donnant la priorité aux implantations dans les centres-villes et centre-bourg,
- En favorisant les innovations en matière de logistique et **en modernisant** les pôles existants

> **Délimiter les périmètres d'implantation** des pôles commerciaux et leur vocation

> **Interdire les commerces de plus de 300 m²** le long des grands axes routiers pour éviter le captage de flux

Améliorer l'accessibilité

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Réseau routier structurant —
Ligne TER —

Liaison routière
TER Lorraine car

Rabattement des autres modes de transport (marche, vélo, covoiturage, etc.) vers les gares TER et les pôles d'échanges

Pôle d'échanges
multimodal régional

Pôle d'échanges
multimodal relais 

Pôle d'échanges multimodal
de proximité à renforcer

Communes desservies
par TER ou TER Lorraine car

Réseau LIVO (car départemental) ———

intercommunalité compétente
en transport et mobilité

Adapter la desserte au-delà du tissu urbain dense

Axes à intensifier en priorité 

Axes à intensifier



En aménageant les gares en pôles d'échanges multimodaux

En améliorant la desserte vers les pôles économiques et touristiques

En localisant les nv quartiers < 500 m d'un arrêt de bus

En renforçant :

- **la desserte ferroviaire vers le Nord,**
- **l'ouverture au Sud** (ligne 14 et connexion TGV Rhin-Rhône),

Développer les mobilités décarbonées



En doublant le réseau cyclable d'ici 2030 et en aménageant des espaces publics propices à la marche

En encourageant l'autopartage et le covoiturage

En déployant des stations de recharge pour les voitures électriques (obligatoire au-delà de 40 places de stationnement)

En privilégiant le développement des zones économiques "connectables" au fer, au fluvial ou au routier structurant



Quoi et Pourquoi réviser ?

- **Habitat** : poursuivre l'adaptation et la rénovation du parc existant, prioriser la résorption de la vacance, anticiper le vieillissement démographique et faire face à la précarité,
- **Equipements publics** : prévoir une stratégie d'optimisation des équipements publics pour éviter les suppressions,
- **Santé** : optimiser et faciliter l'accès aux équipements sanitaires et d'aide à l'autonomie,
- **Economie** : préciser les besoins fonciers des entreprises après 2030, poursuivre l'amélioration qualitative des ZAE,
- **Commerce** : ajuster les centralités urbaines et les secteurs d'implantation périphériques et ajouter un volet « logistique »,
- **Mobilité** : Préciser les objectifs de mobilité décarbonée et faciliter la mobilité pour tous, dont les dépendants
- **Numérique** : Anticiper les mutations numériques (et l'IA).

RÉVISION
DU SCoT
DES VOSGES
CENTRALES



QUESTIONS ET ÉCHANGES

2 | Protéger et valoriser le cadre de vie les ressources

NATURE,

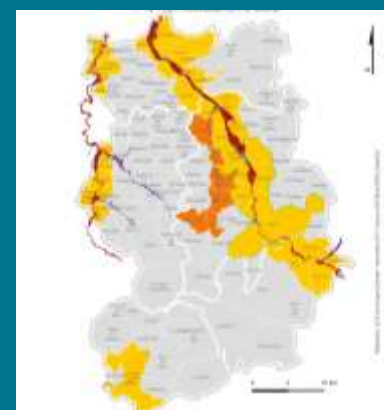
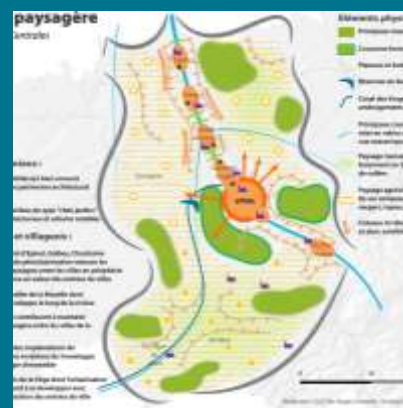
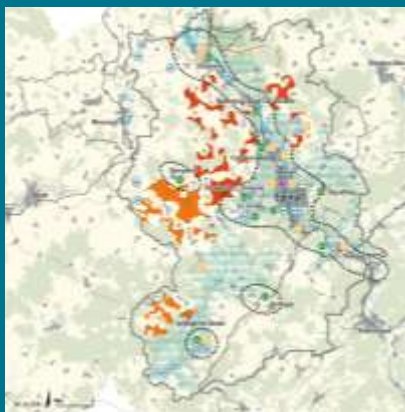
AGRICULTURE

ET FORÊT

ÉNERGIE

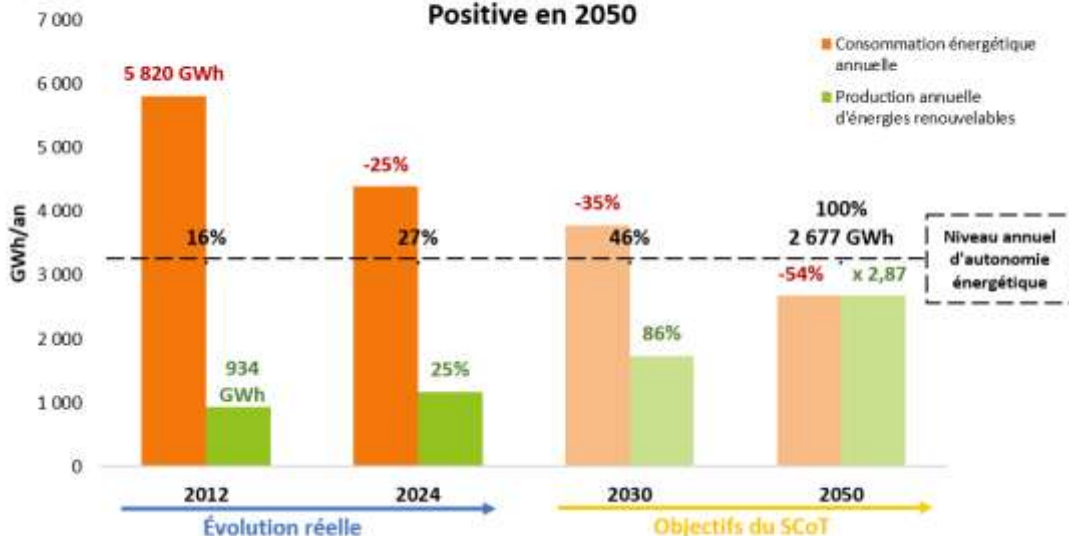
PAYSAGES

EAU - RISQUES



Atteindre l'autonomie énergétique en 2050

Évolution de l'autonomie énergétique territoriale du SCoT des Vosges Centrales dans la perspective d'un Territoire à Énergie Positive en 2050



Consommation :	Production :
2012 : 5 820 GWh	2012 : 934 GWh
2030 : 3 783 GWh	2030 : 1 740 GWh
2050 : 2 677 GWh	2050 : 2 677 GWh

En réduisant les consommations d'énergie de :

- 35 % entre 2012-2030
- 54 % entre 2012-2050

Et en augmentant la production d'énergies

- 86 % entre 2012-2030
- X 2,87 entre 2012-2050

Et en augmentant la production d'énergies renouvelables pour couvrir les besoins :

- 46 % entre 2012-2030
- 100 % entre 2012-2050

Consommer moins les énergies fossiles



Dans le bâti : en rénovant massivement les logements énergivores et en construisant des bâtiments neufs performants

Dans les déplacements : en facilitant l'usage et la recharge des voitures électriques ou au bio gaz et encourageant l'utilisation des transports en commun

Dans l'éclairage public : en encourageant l'installation de systèmes performants et en luttant contre la pollution lumineuse

Produire des énergies renouvelables en respectant le cadre de vie



- En mobilisant l'ensemble des énergies disponibles** tout en préservant l'environnement, les paysages,
- En facilitant l'installation des systèmes de production** : à l'échelle des bâtiments, des nouveaux quartiers, des zones d'activités et commerciales, des friches
- En associant les habitants**, en encourageant l'investissement participatif et citoyen, la coopération publique-privée



Moyens d'actions : les CEE

Le Syndicat propose un service de vente des CEE depuis 2012

Le Dispositif des CEE est entré dans sa 6^e période le 1^{er} janvier 2026, ce qui impose de renouveler les conventions de regroupement signées entre les communes et le SCoT (merci de les renvoyer au Syndicat à l'attention de Fanny Meynieu).

Pour info : prix de rachat des CEE par OTC FLOW (sans caractère d'exclusivité) entre 7 €/MWh au minimum et 8,5 €/MWh aux conditions actuelles de marché.

**Contact pour la constitution des dossiers de CEE (factures de moins de 12 mois et documents à transmettre au fur et à mesure) - Vincent Kentzinger économe de flux à la CAE
06 25 86 68 93**

Soutenir les activités agricoles et sylvicoles



En maintenant à 71 000 ha la surface agricole utile et en préservant l'agriculture dans les secteurs les plus sensibles,

En assurant le bon fonctionnement des exploitations et une bonne cohabitation avec les habitants grâce à un recul de 200m

En protégeant :

- **les espaces boisés**, pour leur fonction écologique
- **les lisières forestières, et les maisons recul** de 30m

Préserver la trame verte et bleue

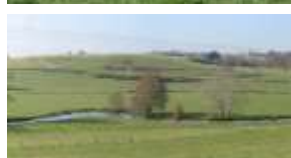


En protégeant de l'urbanisation les espaces de nature les plus intéressants

- **Les réservoirs de biodiversité d'intérêt régional** : zones de refuge pour la faune et la flore
- **Les réservoirs d'intérêt SCoT** : vergers, coteaux, zones humides, etc. à protéger
- **Les corridors écologiques** : couloirs de circulation, à préserver ou restaurer, reliant les réservoirs

Préserver la "nature ordinaire" et la nature en ville

Protéger et mettre en valeur la diversité des paysages et le patrimoine bâti



En préservant et valorisant les éléments paysagers identitaires et emblématiques (vallons, paysages au fil de l'eau, coteaux..)

En préservant et valorisant le patrimoine bâti, en particulier les ensembles urbains typiques (cités ouvrières, etc.) et le petit patrimoine (lavoirs, fontaines, etc.)

En mettant en valeur les entrées de villes et de villages, en veillant à leur qualité paysagère et architecturale,

Préserver les ressources en eau



En garantissant un approvisionnement durable des ressources en eaux

- en anticipant les besoins en eau
- en protégeant les aires et les points de captages d'eau potable

En améliorant la gestion des eaux pluviales et des réseaux d'assainissement

En prenant en compte, en amont des projets d'aménagement, les capacités d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées



Prévention des risques

Prévenir les risques naturels, industriels technologiques et pour la santé publique



En réduisant la vulnérabilité des projets d'aménagement et en tenant compte des risques d'inondation, de mouvements de terrain, liés aux activités industrielles (sites SEVESO) et au transport de matières dangereuses, ou liés à la pollution des sols

En limitant l'exposition des populations aux nuisances sonores et à la pollution de l'air

En réduisant la pollution lumineuse et en incitant à une maîtrise des consommations liées à l'éclairage public



Quoi et pourquoi réviser ?

Trame verte et bleue : Préserver les biotopes favorables à la biodiversité ordinaire (haies, bosquets, zones humides) et prolonger la trame verte et bleue en milieu urbain,

Agriculture et forêt : renforcer les circuits-courts et les vergers pour la sécurité alimentaire, valoriser les paysages

Ressources : Préserver l'eau, les sols et l'air tout en réduisant les sources de pollutions (rejets, imperméabilisation...),

Energie : réinterroger les objectifs énergétiques en fonction des conditions de marché et préciser un mix énergétique respectueux des paysages et de la biodiversité,

Climat : Définir une trajectoire de décarbonation, de captage de carbone et de qualité de l'air, déclinée en objectifs et anticiper les conséquences de la sécheresse

Risques : Renforcer les mesures de prévention des risques naturels qui augmentent.

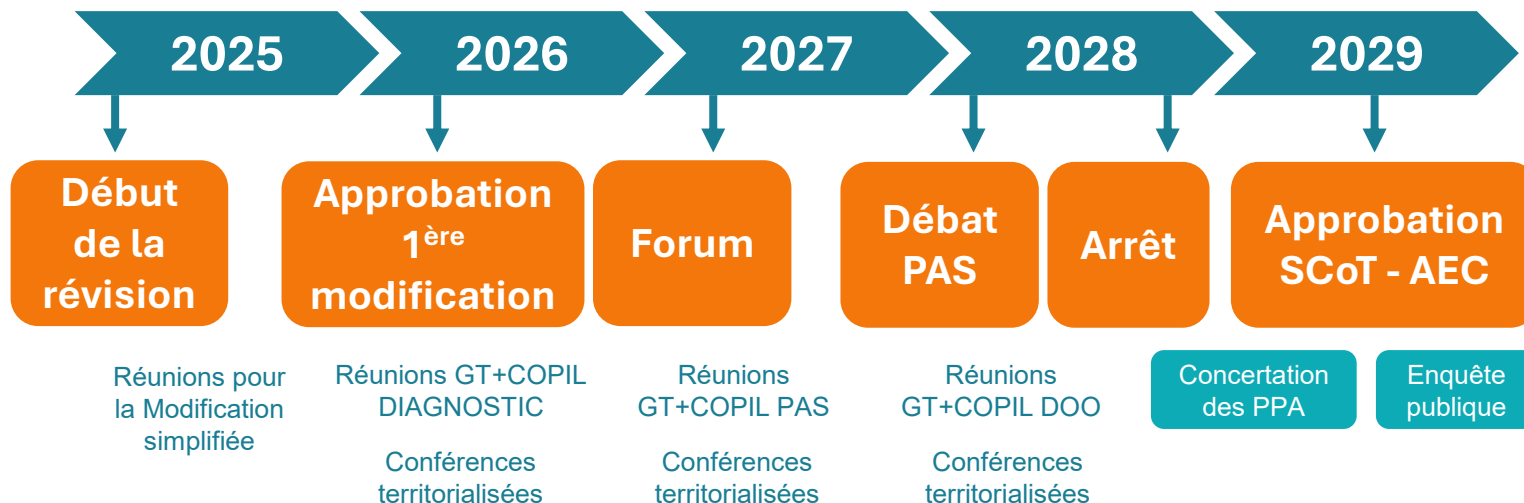
RÉVISION
DU SCoT
DES VOSGES
CENTRALES



QUESTIONS ET ÉCHANGES

Calendrier de la révision du SCoT

Calendrier prévisionnel de révision du SCoT des Vosges Centrales



Octobre 2026 : reprise des réunions des 3 groupes de travail thématique pour la présentation des études techniques de diagnostic et des scénarii existants

18 novembre : réunion de Bureau à 18h,

26 novembre : réunion du COPIL Politique à 14h,

9 décembre : Comité Syndical avec Conférence sur le Climat à 18h,

1^{er} trimestre 2027 : FORUM consacré au diagnostic/scénarii

S'informer sur le SCoT

UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales
1 avenue Dutac | 88000 Épinal | Tél. 03 29 32 47 96
syndicat@scot-vosges-centrales.fr

RÉVISION
DU SCoT
DES VOSGES
CENTRALES



Merci pour votre participation et bonne soirée

